Le prétendu projet des industriels du Nord

Une note de M. Mathon précise. — Il en était besoin encore. — le véritable caractère des prétendues offres des industriels du Nord.

Il s'agit, à en croire le grand magnat de l'industrie textile, d'une taxe alimentant une certaine caisse, dont les industriels entendent conserver la gestion.

Ceux-ci se placent résolument en dehors — ou mieux au-dessus — de l'Etat.

Ils n'acceptent aucune immixtion.

Le Congrès de Versailles, lui-même, souligne avec un audacieux cynisme M. Mathon, ne pourrait imposer sa loi aux grands maîtres du textile.

Ces derniers rejettent à fortiori, toute intervention « du parlement... et de la C. G. T. », et l'on se demande les raisons qui ont pu inciter M. Mathon à mettre en cause, en l'occurence, l'organisation syndicale.

Il n'en est sans doute d'autres que celle de saisir une nouvelle occasion d'affirmer le dédain en lequel il tient la classe ouvrière.

Mais les travailleurs n'ont que faire de l'estime ou du mépris de M. Mathon.

Cette dernière note, confiée à un journal parisien de midi, dissipe toutes les équivoques, s'il en était encore.

« Ces projets, écrit très justement M. Langlais, n'ont aucun point de ressemblance avec les idées lunambulesques et imaginatoires qui ont constitué le fond des interviews fantaisistes parues dans l'« Intransigeant » et dans d'autres journaux ».

M. Langlais est cruel pour M. Delesalle.

Nos industriels du Nord poursuivent un but net, précis : asservir l'Etat et cela n'a rien de commun, en effet avec ces propositions tapageuses dont on encombrera pendant plusieurs jours toute la presse et qui n'étaient après tout (selon M. Langlais) que « billevesées » de politiciens naïfs ou roublards qui, par leur incontinence verbeuse et leurs arrières-pensées discutables, gâtent tout ce qu'ils touchent ».

Pauvre M. Delesalle !

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES MINEURS BELGES SERAIT ÉCARTÉE

La grève générale dans les mines belges semble définitivement écartée. En effet, le referendum organisé parmi les intéressés a donné les résultats que voici pour le Borinage :

Trois points étaient soumis au vote :

1° Acceptation de la proposition transactionnelle de 3 % de baisse des salaires et établissement d'une nouvelle base des salaires entre patrons et ouvriers. Ce point a recueilli 7.058 voix.

2° Proposition de baisse des salaires de 5 % et révision de la convention des salaires. Ce point a recueilli 225 voix ;

3° Rejet des deux clauses précédentes et recours à la grève générale. Cette proposition a recueilli 4.907 voix.

Dans le bassin du Centre, le résultat du referendum a donné 85 % de votes favorables à la proposition transactionnelle de diminution des salaires.

MM. TCHITCHERINE ET VON SEECKT « BONS » AMIS

Durant sa dernière visite à Berlin, M. Tchicherine à déjeuné avec le général von Seeckt. Il paraît que ce déjeuner a été fortement critiqué dans certains milieux britanniques et a donné lieu à des échanges de vues pénibles entre l'ambassade de Grande-Bretagne et la Wilhelmstrasse.

Voici ce que M. Tchitcherine aurait déclaré au général von Seeckt :

— La politique anglaise du moment n'est plus l'ancienne politique de l'équilibre des forces. La Grande-Bretagne veut diviser la France et l'Allemagne, mais elle veut en même temps à l'aide de la politique de Locarno réunir les puissances occidentales contre la Russie.

« La politique de Locarno voudrait bien se servir de l'Allemagne comme l'avant-garde de la lutte contre la Russie. »

M. Tchitcherine aurait finalement levé son verre en déclarant :

— A l'éventualité, tout en espérant qu'elle ne deviendra pas une réalité.

UN CHEMINOT TUÉ SUR LE TOIT D'UN WAGON DU PARIS-LILLE

Un pénible accident s'est produit jeudi matin sur la ligne Paris-Lille. Au cours de son travail, un cheminot, employé-visiteur du matériel, de sa fonction, a été tué.

C'est un nommé René Ramtaux, célibataire, 28 ans, d'Orchies, 80, rue de Tournai.

L'accident s'est produit entre les gares de Saint-Just-en-Chaussée et de Gannes. Voici l'explication qui nous en fut donnée.

En gare de Saint-Just, Ramtaux remarqua une plaque de zinc du wagon-vigie qui, sous les coups de vent, se soulevait. Il monta pour la consolider, mais le train se remit en marche ! Vingt minutes plus tard, le chef de train remarquait, en gare de Gannes, sur la plate-forme du wagon, le corps inanimé de l'ouvrier visiteur. Le malheureux avait le crâne en bouillie et avait été tué net.

Cet affreux accident s'est produit sur le rapide Paris-Lille qui arrive en cette dernière ville à 10 h. 54. Le corps de Ramtaux est resté en gare de Gannes.

HORRIBLE ACCIDENT AUX MINES DE VENDIN-LEZ-BÉTHUNE

Hier matin, vers 6 h. 30, dans le carreau de la fosse des mines de Vendin-lez-Béthune, M. Alphonsé Delannoy, 46 ans, demeurant à Hinges, était occupé à l'accrochage de wagons lorsque, à la suite d'un faux mouvement, croit-on, il fut pris entre deux tampons et eut la tête écrasée. La mort fut instantanée.

M. le docteur Thilliez, de Béthune, a constaté le décès. Le corps du malheureux fut reconduit au domicile de ses parents, à Hinges.

Les projets financiers

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le second article porte de 0 fr. 60 à 1 fr. par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr. le droit auquel donne lieu tout achat ou toute vente de titres en Bourse, le droit de report étant porté de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr. Il n'est pas touché au tarif réduit concernant les rentes françaises. Ce relèvement doit produire une recette de 100 millions.

Majoration du prix des tabacs

Un troisième article majore les prix actuels des tabacs. Il fixe les nouveaux tarifs au quintuple d'avant-guerre et place ainsi les prix de vente à la parité des prix de revient qui sont maintenant affectés d'un coefficient d'au moins 5 par rapport au prix de revient de 1914. Le paquet de 50 grammes de tabac ordinaire serait ainsi fixé à 2 fr. 50. Ce relèvement des prix de vente procurerait un supplément de recettes d'environ un milliard.

Exonération du chiffre d'affaires supprimée

L'article suivant supprime l'exonération de l'impôt sur le chiffre d'affaires dont jouissaient, jusqu'ici, les affaires s'appliquant à des opérations de vente, de commission ou de courtage, qui portent sur des objets ou des marchandises exportés. Toutes ces affaires seront, dorénavant, taxées au profit de l'Etat, au taux de 1.30 %. Cette disposition fournirait au Trésor un produit très voisin de 600 millions.

Imposition extraordinaire sur les paiements

Le dernier article établit une imposition extraordinaire et temporaire de 1,20 % sur les paiements reçus, au titre de leur profession, par les personnes accomplissant des actes relevant des professions assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, à l'exception des paiements portant sur des objets ou marchandises classés au taux de 12 %, comme étant de luxe et à l'exception des paiements relatifs à des marchandises exportées.

Impôt proportionnel aux dépenses de chacun

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, le Ministre des Finances précise qu'il étudie, pour la perception de cette imposition extraordinaire et temporaire de 1,20 % sur les paiements des modalités propres à assurer, sans gêne pour les redevables, un recouvrement exact et complet.

Dès maintenant la possibilité d'avoir recours à l'apposition matérielle, sur tous les titres constatant les paiements, de timbres proportionnels et de créer, pour les paiements faits au comptant, sans délivrance de factures, un système de contrôle analogue, fait l'objet des études de l'Administration. C'est seulement en attendant que des modalités nouvelles soient définitivement arrêtées que l'imposition de 1,20 % sera perçue par l'Administration des contributions indirectes, suivant les règles de perception et d'assiette de cette administration.

Cet impôt procurera à l'Etat 320 millions par mois et l'exposé des motifs du projet fait remarquer qu'il est proportionnel aux dépenses de chacun et laisse indemnes les produits essentiels à la vie, puisqu'il ne porte ni sur la vente par l'agriculteur des produits de son exploitation, ni d'une façon plus générale, sur le commerce des blés, sur la vente du pain ou sur le commerce de la viande.

0,12 pour dix francs

Cette taxe n'est pas susceptible d'agir sensiblement sur les prix puisqu'elle prélève sur toutes les transactions, à l'exclusion de celles qui ont trait aux denrées indispensables, un centime deux dixièmes par franc. Elle majore de 12 centimes moins que l'équivalent du timbre de quittance, un paiement de 10 francs.

UN SOLDAT DE LA GARNISON DE DOUAI SE SUICIDA A DECHY

La nuit dernière on a trouvé pendu, à Dechy, un jeune soldat de la classe 25, Henri Louis Yarlet, du 15e R. A. en garnison à Douai, au quartier Courouge.

Par les soins du garde-champêtre, le cadavre a été transporté au violon municipal, cependant que les autorités militaires étaient prévenues.

Un enquête est ouverte pour établir quelles circonstances ont motivé le suicide du militaire.

A la Cour d'Appel de Douai

L'ENLÈVEMENT DES FERRAILLES DE LA GUERRE DANS LA ZONE ROUGE

Ayant appris que M. Fermat, marchand de vieux métaux, à Lillers, avait fait de nombreuses expéditions de ferrailles M. Berge, entrepreneur, concessionnaire de l'enlèvement des cuivres et autres métaux provenant de la guerre et se trouvant sur les anciens champs de bataille du Pas-de-Calais, porta plainte.

Le tribunal correctionnel de Béthune condamna M. Fermat à 16 francs d'amende et à 100 francs de dommages-intérêts envers M. Berge et l'Etat. Mais jugeant la sanction insuffisante, les deux parties civiles firent appel.

L'affaire, on s'en souvient, est revenue devant la 4e Chambre des appels correctionnels, voici huit jours.

Hier, jeudi, la Cour a purement et simplement confirmé la décision des premiers juges.

LES VOLS DE GARE

A la suite de vols de saucissons à la gare de Lille les employés de chemin de fer, Jules Duriez, Gustave Garitte et Albert Descatoires avaient été condamnés par le tribunal correctionnel de Lille chacun à deux mois de prison et Adrien Cnudde, recéleur, à un mois de la même peine.

M. l'avocat-général Deransart, estime que la situation des prévenus aggrave leur cas et il requiert des sanctions sévères destinées à mettre fin aux vols trop nombreux commis dans les gares.

La Cour porte de deux à trois mois de prison les peines prononcées contre Duriez et Descatoires, elle confirme les peines infligées à Garitte et à Cnudde, mais elle accorde à ce dernier le bénéfice du sursis.

VOL DE NUMÉRAIRE A AUBERCHICOURT

Le luxembourgeois Nicolas Reis, qui avait été condamné sévèrement par le tribunal correctionnel de Douai pour un vol de 1.200 francs commis chez un boucher d'Auberchicourt, est acquitté par la Cour.

Le douzième provisoire pour Janvier à la Chambre

LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES IMPOTS SONT PROROGÉS

La Chambre n'ayant pas fini de voter le budget pour 1926, il faut, en attendant, avoir recours aux douzièmes provisoires.

La Chambre avait donc à voter hier le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de janvier 1926 et autorisant la perception des impôts pendant le même mois.

L'article premier, qui ouvre aux ministres des crédits provisoires s'élevant à la somme de 3 milliards 127.969.512 francs, est adopté.

L'article 2 ouvre des crédits s'élevant à 514.310.704 francs, au titre des budgets annexés. Les articles 3 à 9 sont adoptés.

LES NOUVEAUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES IMPOTS

La Chambre vote les deux premiers paraparagraphes de l'article 10 :

Sont prorogés : 1° Au 1er mars 1926, la date d'application de la majoration du dixième prévue par l'alinéa 2 de l'article premier de la loi du 4 décembre 1925.

(Cet alinéa 2 stipulant que toutes les sommes restant à payer au 31 décembre dont les rôles avaient été émis avant le 1er décembre 1925 seraient majorés de 10 %.

2° Au 1er mai 1926, la date d'application de la majoration du dixième prévue par l'avant dernier alinéa de l'article 2 et le cinquième alinéa de l'article 3 de la dite loi, dans tous les cas où les dispositions qui précèdent comporteraient une date d'application antérieure.

La date fixée, lors de la loi du 4 décembre 1925 par l'article 2 était celle du 1er mars 1926

Les impôts qui profiteront de cette prorogation sont ceux qui visent la majoration des impôts de 1925 et, en particulier, de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

M. LESACHE soutient un amendement tendant à exonérer des majorations d'impôts prévues par la loi du 4 décembre 1925, les contribuables non assujettis à l'impôt général sur le revenu, qui, d'une part, sont âgés de plus de 60 ans ou atteint d'une infirmité ou invalidité grave réduisant de 20 % leur faculté de travail ou qui, d'autre part, sont chefs d'une famille de plus de trois enfants vivants de moins de 18 ans, les fils morts pour la France étant comptés

Cet amendement est voté.

Puis, M Paul MOREL déclare que toutes les pensions civiles seront liquidées au mois de mars prochain. Enfin, M. LE TROQUER a fait adopter un amendement tendant à amorcer la transformation en chemins de fer à voies normales des chemins de fer départementaux à voies étroites, au moyen d'une surtaxe demandée aux usagers.

La séance continue.

L'ANCIEN PRÉSIDENT M. ÉMILE LOUBET, A FAIT UNE CHUTE GRAVE

On télégraphie de Lyon que M. Emile Loubet, ancien Président de la République, qui est âgé de quatre-vingt-huit ans, a fait une chute dans sa chambre. Aussitôt secouru, il a dû s'aliter et garder une immobilité complète. On craint une fracture à une jambe.

TRENTE-SIX FEMMES EMPOISONNÉES PAR LEUR MAITRE

On mande de Constantinople qu'un drame horrible s'est déroulé la nuit dernière dans cette ville. Abram Bey, un richissime Turc, maître d'un harem de 36 femmes, refusait obstinément de se soumettre à la loi contre la polygamie que la Grande Assemblée d'Angora adopta dernièrement.

Récemment, les autorités ordonnaient à Abram Bey de dissoudre son harem sous peine d'emprisonnement. L'autre soir, le bey organisait un grand festin dans lequel toutes ses femmes apparurent en grande toilette et couvertes de bijoux. Abram Bey composa lui-même le menu et versa dans les plats, le sien y compris, un poison.

Le matin, on retrouva Abram Bey et ses 36 femmes morts.

1.102.400 CHOMEURS EN ANGLETERRE

D'après les statistiques officielles, le nombre des sans-travail inscrits en Angleterre le 21 décembre était de 1.102.400, soit une diminution de 25,046 sur la semaine précédente.

LA TEMPÊTE

DES DÉGATS ONT ETE CAUSES AUX LIGNES TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES.

Nous reçevons de la direction régionale des P.T.T. de Lille, la communication suivante :

« La nouvelle tempête qui a sévi au cours de la nuit du 30 au 31 Décembre, a aggravé considérablement les dégâts causés sur les lignes télégraphiques et téléphoniques par les intempéries des jours précédents.

« Par suite de cette situation la transmission des télégrammes et l'échange des communications téléphoniques sont sujets à retards.

« Les mesures utiles sont prises pour la rapide mise en état du réseau ».

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Frais ; vents du secteur Ouest 8 à 12 mètres ; ciel nuageux ; averses. Température minimum 3° à 5°.

EN DEUX LIGNES

Bruxelles. — Vandervelde partira pour Paris aujourd'hui. Il rencontrera M. Briand.

Prague. — Le Shah de Perse récemment détrôné a tenté de se suicider à Marienbad.

Les Inondations

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

LA VILLE BASSE, A MAUBEUGE, SOUS LES EAUX

La crue de la Sambre a pris des proportions désastreuses. Durant toute la journée de mercredi, l'élévation du niveau a atteint la vitesse de quatre centimètres à l'heure pour ralentir un peu dans la nuit.

La rue Henri-Durre (anciennement rue Neuve) à Maubeuge, est entièrement submergée et à de certains endroits l'eau atteint 60 centimètres. Des passerelles établies dans la journée de mercredi sont devenues insuffisantes et une barque assure déjà le service entre la rue de France et la rue Henri-Durre par la rue René-Dancoy. La place de Wattignies et une grande partie de la rue de France, si passantes, sont sous les eaux.

La rue de la Croix est coupée à la hauteur de l'Ecole des Filles.

Les habitants de la ville sont privés d'eau potable, de gaz et l'électricité menace aussi de faire défaut.

Route d'Avesnes, un garage s'est écroulé sur l'auto qu'il renfermait.

Au Glacis, les mariniers d'une péniche en détresse n'ont pu être secourus qu'après de longs efforts pour lutter contre le courant. Et la pluie a continué à tomber durant la nuit et une partie de la journée.

L'inquiétude augmente chez les habitants de toute la partie basse de la ville et de nombreux ménages ont déjà dû quitter leurs maisons inondées. La crue continue.

SITUATION SEMBLABLE A WIGNEHIES

Par suite de la pluie persistante depuis plusieurs jours, la petite Helpe est sortie de son lit vers 16 h. 30, où plusieurs quartiers de la ville, basse, à Wignehies, ont été inondés, ainsi que des filatures de laine. Après une forte averse, l'eau a submergé toute la Grande-Place, les écoles du Centre des Filles et Garçons. Les rues de Fourmies, Camille-Desmoulins, Jules-Guesde, Jean-Desfresnes, François-Bausias, rue Béguin, sont remplies de 50 à 80 centimètres d'eau.

Le tissage et la filature Boussus sont inondés ainsi que le tissage et la filature Delahaye, et les ouvriers n'ont eu que le temps de se sauver.

Dans la rue Camille-Desmoulins, quelques maisons sont également envahies par l'eau.

D'autre part, la commune a été privée d'éclairage électrique pendant la soirée de mercredi.

DANS LES FLANDRES

D'après les renseignements parvenus à la Sous-Préfecture, l'inondation provoquée par les pluies récentes s'est fait sentir sur tous les points de l'arrondissement d'Hazebrouck.

A BAILLEUL mercredi soir, les habitants d'une trentaine de baraquements, situés au Nouveau Monde, ont dû quitter leur logis et se réfugier chez les voisins. Dans le même quartier, la route Nationale est recouverte d'une nappe d'eau de 0 m. 50 sur une longueur d'un kilomètre.

Au hameau du Seau, on ne peut plus circuler en ces endroits. Deux automobiles ont échoué dans le fossé sans autre accident.

La Municipalité de Bailleul a pris toutes les mesures requises pour loger les familles sinistrées et aussi pour assurer le ravitaillement de quelques maisons complètement isolées.

A NIEPPE, le débordement de la Lys s'accentue et plusieurs habitations sont menacées d'encerclement.

A SAINT-JEAN-CAPPEL et à MERRIS, des chemins sont interceptés.

A LA GORGUE, le ruisseau la « Lawe », affluent de la Lys, a atteint la largeur d'un fleuve et inonde les champs riverains. La nappe est haute de 0 m. 30 ; sept baraquements ont dû être évacués. Les habitants se sont réfugiés dans des immeubles en construction.

La chaufferie du tissage Letranc étant envahie par le flot, le travail a cessé pour les 120 ouvriers de cette usine. Les autres tissages étaient fort menacés jeudi. Si le travail cesse, il y aura 1.300 chômeurs.

A ESTAIRES, la Lys déborde sur un parcours de 4 à 500 mètres. Aucune habitation n'est menacée.

A MERVILLE, plusieurs rues sont devenues des lacs ; il y un demi mètre d'eau dans les rues des Capudus, de Béthune et du Pont de Pierres. Le long de la Clarence, autre affluent de la Lys, une dizaine de baraquements étaient envahis jeudi matin. Les habitants ont été recueillis par les voisins.

La Municipalité prépare des locaux en vue d'autres évacuations possibles. Les isolés sont ravitaillés par ses soins.

Les usines Pauwels, Biebpyck et Despatures ont cessé de fonctionner. Il y a de ce fait 400 chômeurs.

A HAZEBROUCK et aux environs, on signale des inondations au Parc où plusieurs chemins sont coupés et dans les parties basses situées entre Hazebrouck et Strazeele. De grandes portions de la forêt de Nieppe sont envahies ; le gibier s'est sauvé en plaine.

Heureusement il est tombé peu de pluie dans la journée et le baromètre devient meilleur.

LA ROUTE BAISIEUX-CAMPHIN-EN-PEVELE SUBMERGÉE

A la suite des pluies, la commune de Baisieux a été en partie inondée. Le ruisseau « Saint-Calixte » qui reçoit toutes les eaux des alentours, a débordé en plusieurs endroits, de sorte que la route qu'il longe et qui va de Baisieux à Camphin-en-Pévèle a été submergée. L'eau a pénétré dans plusieurs maisons ; notamment chez une femme âgée à laquelle il fallut porter secours ; la ferme de M. Constant Edouard a également été envahie par les eaux ; il fallut évacuer le bétail de l'étable, les vaches ayant de l'eau jusqu'au ventre.

A 17 h. 30, le personnel de l'usine textile de M. Masurel, de Tourcoing, habitant pour la plupart le village de Camphin, ne put regagner à pieds cette localité ; le camion-automobile de cet établissement dût faire le passage des ouvriers.

On ne signale cependant pas de dégâts importants.

DANS LA RÉGION DE VALENCIENNES

Par suite de l'abondance des pluies tombées ces jours derniers, les ruisseaux et rivières ont débordé dans la région de Valenciennes.

La Hanie et l'Hogneau, entre Quiévrechain et Condé sont sorties de leur lit ; les prés et les chemins sont recouverts par l'eau, autour de Thivencelles et de Vieq. A Mortagne-du-Nord, dans la vallée de la Scarpe, des champs sont inondés.

A Douchy, les riverains de l'Escaut ont du fuir pendant la nuit, leurs habitations étant envahies par l'eau.

Des personnes charitables les ont recueillis et le Maire a pris les dispositions utiles pour les loger.

A SAINT-AMAND. — Le canal de la Scarpe a vu ses eaux monter d'une façon assez inquiétante depuis 24 heures ; la rivière déborde à plusieurs endroits, notamment au pont Rouge et à la limite de Saint-Amand et Nivelle vers le café Beaumont.

Les routes sont également envahies en de nombreux endroits ; à la Winberghe au Sautbois, à Cubrai, au chemin du Marais, chemin de Lempire, route de la Bruyères au delà du Pont Rouge, avenue du Clos, vers la maison Jillet, rue des Fèves, coron des Douanes où une passerelle est installée ; la circulation est fortement gênée par ces inondations.

Le Maire Couteaux et la Municipalité, en accord avec le service des Eaux prennent toutes dispositions pour enrayer la montée de la Scarpe et secourir les sinistrés.

DANS LA VALLÉE DE L'ESCAUT, DE LA HAYNE ET DE SAINT-AYBERT

De très importantes inondations se sont produites dans la vallée de l'Escaut, de la Hayne et de l'Hogneau.

Hier à 10 heures, la rive droite de cette dernière rivière fut rompue sur deux points et l'eau gagne les communes de Thivencelles et Saint-Aybert.

Six-cent hectares sont actuellement sous les eaux qui sur certains points ont une profondeur d'un mètre. Les habitants se sont réfugiés en certains endroits, au 1er étage de leurs habitations.

POUR ASSURER LE RAVITAILLEMENT DE LA POPULATION

Les premiers secours furent organisés par M. Leire, maire de Thivencelles et Charles Fernand, maire de Saint-Aybert, et, dès jeudi matin, Pierre Delcourt, conseiller général du canton, avait une conversation téléphonique avec M. le Préfet du Nord, pour lui exposer la situation.

Dans la soirée, se tint à la Mairie de Condé, une conférence entre les chefs des divers services et d'un accord avec les maires de Thivencelles et de Saint-Aybert, des mesures furent prises pour assurer le ravitaillement des populations.

DES SOLDATS ENVOYÉS SUR LES LIEUX

A cet effet, dans la soirée, sur réquisition du maire de Condé, plusieurs barques furent mises à la disposition des populations sinistrés.

D'autre part, une centaine de soldats seront envoyés ce matin sur les lieux et, sous la direction et avec le concours des agents du service des Ponts et Chaussées, s'emploieront à boucher les digues.

Un service régulier de barques permettra de rester en contact avec les habitants.

La Journée Sportive

NOUVEL AN

L'année 1925 vient d'expirer mais son souvenir restera vivace au cœur de tous les sportsmen nordistes car elle a enfin marqué nettement le redressement du sport dans nos régions depuis la tragique guerre qui faucha nombre de nos athlètes, et fit perdre la place magnifique à laquelle nous étions parvenus et dont nous étions si légitimement fiers.

Au lendemain même de la grande tourmente, pour atteindre le niveau d'antan, les nordistes se sont mis fébrilement au travail avec toute la volonté et l'énergie dont ils étaient capables. Les sociétés se sont reformées, les terrains remis en état et les anciens qui restaient se sont appliqués avec dévouement à l'enseignement des jeunes. Les débuts ont été difficiles mais petit à petit les échecs ont fait place aux succès, et les glorieux résultats de l'année 1925 sont venus récompenser dignement tous ces valeureux efforts et nous permettre de tenir le rang que nous attendions depuis si longtemps.

Le premier pas, le plus dur, est accompli ; le gros travail est achevé ; il ne reste plus maintenant à nos vaillants représentants qu'à prendre la grande envolée qui aboutira au firmament sportif. L'ultime étape sera-t-elle parcourue en 1926.... C'est ce que nous espérons et souhaitons vivement.

Que tous les vœux qui sont chers à ses amis et lecteurs sportifs se réalisent, c'est le plus grand désir du REVEIL DU NORD. Pour cette réalisation ils peuvent d'ailleurs compter sur son concours le plus large.

Le REVEIL DU NORD a essayé de bien faire l'année dernière, il fera mieux encore pour les jours qui viennent. Il a déjà commencé dans cette voie en organisant cette année deux critériums cyclistes. L'un réservé aux professionnels régionaux aura lieu le 23 mai, l'autre qui verra aux prises les jeunes se disputera le dernier dimanche de juin. Le succès énorme remporté par notre dernière épreuve est un sûr garant de celui de nos courses prochaines.

Enfin, en un mot, l'année 1926 nous promet de belles manifestations qui ne céderont en rien aux précédentes et de cela nous nous en réjouissons. — Jean DESMARET.

FOOTBALL-ASSOCIATION

Le Sporting Club Fivois jouera aujourd'hui 1er janvier 1926, à 2 heures précises au Stade Vironf, à Fives, un match amical de football-association contre l'équipe première de l'Union Sportive des Cheminots d'Hellemmes, excellemment classée dans le Championnat du Nord 2e série.

Coup d'envoi à 2 heures précises.

LES RENCONTRES DU 3 JANVIER

LA TURGOTINE A FIVES

Dimanche prochain 3 janvier, à 14 heures, le Championnat du Nord se poursuivra. A Lille, la rencontre à émotions sera sans conteste, celle opposant les équipes premières de Fives et de la Turgotine de Roubaix. Peut-on match plus serré ? Tous deux ont écrasé le S.C. Caudry par des scores impressionnants ! Mais les Turgotins se sont surtout affirmés devant le redoutable Excelsior Club de Tourcoing qui n'a obtenu la victoire sur Roubaix que par un tout petit but sur penalty, une minute avant le coup de sifflet final.

C'est donc un match très disputé qui aura lieu au terrain Virnot ; Fives en a du reste conscience et se fera renforcer pour la circonstance par son excellent demi Vandamme, actuellement sous les drapeaux.

Voici l'équipe qui défendra les couleurs fivoises : Nicole, Elyu, Vandeponselle M., Vantroost, Brilleman, Vandamme, Henno, Ferlier, Potier, Cheuva, Vandeponselle A.

Le programme des équipes inférieures s'établit comme suit :

Equipe 1B contre Turgotine 1B, à Roubaix, à 10 heures. Sont convoqués : Butin, Dierick, Dubus, Danel Dietrick, Dierendonck, Vandenbossche, Buchet, Malyon, Desmarez, Lechien.

Equipe 2 contre O.L. (Loups), à 10 h., Chapelle d'Elocques.

Equipe 3 contre Lommoise Sportive 2, à 1 h., au Chevalier Français.

Equipe 4, entraînement suivant convocation.

Juniors A contre E.C.T. (Juniors A) à Tourcoing à 10 h., match amical.

Equipe (Gazelles) contre A.S.H. 1B, à 9 h. 30, Chapelle d'Elocques.

Etoile Club Lillois 1 contre O. Merville 1, à 14 h. 15 Stade Militaire Rendez-vous au siège à 13 h. 15.

Etoile Club 2 contre F.C. Marquette 2, à 10 h., Esplanade. Rendez-vous au siège à 9 h.

Etoile Club Lillois 3 contre F.C. Marquette (Minimes), à 14 h 15, à Marquette. Rendez-vous au siège à 13 heures précises

Iris Club Lillois 1A contre l'Olympique Marcquois 1A, à 14 heures. Stade du Colisée.

Equipe (H.C.) contre le Racing Club de Tourcoing 1, à Tourcoing, le matin, à 10 heures.

Equipe 1B contre l'Olympique Marcquois 1B, pour le Championnat, à 10 h., à Marcq.

Equipe 2, convocation spéciale.

Equipe (Ecole S.C.) contre l'Olympique Marcquois 3, à 8 h. 30, à Marcq.

Equipe Juniors B contre U.S. de Pérenchies (J), à 10 h., au Stade du Colisée

Equipe Minimes, entraînement à 9 heures.

Equipe Vétérans contre Iris Club Loossois 1, à 9 heures, à Loos, château Kléner

U.S.C. Hellemmes. .. **Equipe 1A,** suivant convocation.

Equipe 1B contre A.S.P.T.T. 1A, à 10 heures, terrain de Ronchin.

Equipe 2 contre A.S.P.T.T. 2, à 8 h. 30, terrain de Ronchin.

Equipe 3 contre F.C. Lommois 1, à 10 heures, à Loos.

Equipe 4, suivant convocation

Equipe juniors contre F.C. Marquette juniors à 8 h. 30 à Marquette

F.C. Loossois 1A contre Iris Club Loossois 1A, à Loos, 10 h., Château Krémer.

F.C.L. 1B contre U.S. Ch. Hellemmes, à Loos, à 10 heures.

F.C.L. (Juniors) contre X., à Loos, à 8 h. 30.

Réunion lundi 4 courant, à 7 heures. Questions importantes

Excelsior-Club de Tourcoing.— Equipe 1A contre Sporting Club Lourchois 1A, à 14 h. 15, à Lourches Rendez-vous à 8 h. 30, angle des rues Saint-Jacques et Nationale

Equipe 1B contre Sporting Club Lourchois 1B, à 14 h. 15, au Boulevard Industriel.

Equipe 2 contre « Libellules » du Football Club de Roubaix, à 10 heures, sur le terrain de l'E.C.T.

Equipe 3 contre Sporting Club Tourquennois, à 8 h. 30, sur le terrain de l'E.C.T. Terrain N. 2.

Equipe 4 contre Sporting Club Fivois, à 10 heures, sur le terrain du S.C.F. à Ronchin. Rendez-vous au kiosque des Tramways, Grand'Place, à Tourcoing, à 8 heures

Equipe Juniors contre Sporting Club Fivois, à 10 heures, sur le terrain de l'E.C.T., terrain N. 3.

Tous les autres équipiers libres, entraînement à 8 h. 30 Terrain N. 3

R.C. Cucquois (débutants) contre U.S. de Dames 1 à 13 heures, au Stade du R.C.C.

Football Club de Marquette. — Football Club de Marquette 1A contre Union Sportive de Ronchin-Thumesnil, à Ronchin.

Equipe 1B, à 10 h., à Marquette, contre U.S.R. Thumesnil.

Equipe 2, à 10 heures au Stade Militaire de Lille contre l'Etoile Club Lillois.

Equipe juniors, à 8 h. 30, à Marquette, contre les Juniors de l'U.S. des Cheminots d'Hellemmes.

Equipe (Minimes) à 14 h., à Marquette, contre l'Etoile Club Lillois 3.

Union Sportive St-Poloise 1A contre F.C. d'Hesdin, à Hesdin. Départ à 13 heures.

Equipe 1B contre A.S. de Frévent 1A, à 14 h. 30.

Equipe (juniors) contre R.C. d'Arras (juniors), à 12 h. 30.

A 9 h. 30. Préparation militaire, rendez-vous au Café Leroy, rue d'Hesdin

SPORTS FÉMININS

Atalante de Lille (Section du C.A.S.G.) jouera dimanche prochain 3 janvier contre En Avant, de Paris pour la Coupe Française

Ce match se disputera à 14 h. 30, sur le terrain de la rue de Gand, à Lille.

On peut se procurer des billets à l'avance chez Ghestem, rue Grande Chaussée.

BASKET-BALL

Foyer Lillois 2 contre Club St-Michel 1, à Haubourdin, à 10 h. 30 Rendez-vous des équipiers Lillois au Foyer, à 9 heures

A Lille, à 10 heures 00, rue des Stations, matches de sélection en vue de constituer définitivement les équipes 3, 4 et 5 des Foyers. Tous les équipiers sont convoqués pour 9 h. 30.

FEUILLETON DU 1er JANVIER 1926. — N° 26

TROTTINETTE

Par Jules Lermina

Aux affirmations positives de témoins désintéressés, il ne répondait que par des inventions de toutes pièces.

Une déposition surtout le stupéfiait, c'était celle de ce Marinez.

Bien souvent au parloir il en causait avec sa sœur et il lui disait :

— Quel intérêt peut avoir cet homme à mentir ? Car il ment. Dans son récit circonstancié, il n'est pas un seul mot qui ne soit faux. En vain, dans le cabinet du juge, je l'ai adjuré de dire la vérité.... Je lui ai dit que je ne pouvais lui en vouloir, qu'il y avait évidemment là une confusion, qu'il avait sans doute vu, causant avec l'homme assassiné, quelqu'un qui me ressemblait, qui avait même taille, même coupe de visage. Ainsi je lui tendais la perche pour une rétractation qui ne le compromit pas. Alors il avait l'air de trembler comme si je l'eusse menacé, et le juge insistant de nouveau, il affirmait de nouveau l'exactitude totale de son récit. Ai-je donc fait sans le savoir quelque mal à cet homme que je me rappelle pas avoir jamais vu ?... et encore est-il possible que des misérables soient capables de pareil mensonge, fût-ce pour se venger ?... Cet homme est un épouvantable bandit.

Et Claire, qui écoutait attentivement son frère comprenait bien que son exaltation n'était pas jouée... Oui, ce Marinez était quelque ennemi inconnu, acharné à la perte de Victor. Mais comment se défendre ?

Un soir, Trottinette prit, comme on dit, son courage à deux mains.

Elle n'avait communiqué son projet à personne, pas même à son frère.

Elle avait décidé d'aller trouver elle-même ce Marinez et de s'efforcer de lui arracher la vérité.

On était alors aux premiers jours de septembre et après six semaines d'instruction la comparution de Victor en cour d'assises était imminente.

Avec quelque peine, elle avait obtenu l'adresse de Marinez, rue Vieille-du-Temple, au coin de la rue Barbette.

Il était environ huit heures du soir quand elle arriva, ayant été retenue assez tard au magasin, pour écrire sous la dictée de sa mère des lettres de rappel à des débiteurs récalcitrants.

Elle avait mis une robe noire, bien simple, sur sa tête un chapeau de paille brune. Pourtant sa petite tête éveillée était charmante et à vrai dire elle y comptait un peu pour attendrir le vieux rengrattier.

Etant devant la maison qu'on lui avait désignée, elle regarda autour d'elle. Il n'y avait là qu'un marchand de vins et un lampiste. De boutique de marchand de bric-à-brac, pas la moindre trace.

S'était-elle donc trompée ?

Déjà, elle avait le cœur serré d'une sorte de crainte. Elle eût préféré entrer de plain-pied dans un magasin.

Elle s'enquit auprès du marchand de vins.

— Marinez ! fit celui-ci, qu'est-ce que c'est que ce particulier-là ?... Connais pas ça... Qu'est-ce qu'il fait ?

— On m'a dit que c'était un marchand d'antiquités...

— Ah bien ! s'écria la femme, je vois de qui vous voulez parler, ma petite... c'est sans doute du père la Fripouille comme on l'appelle.

— Et d'un nom bien mérité, ajouta le mari, car m'est avis que voilà un particulier qui ne vaut pas cher. Que diable une gentille enfant comme vous peut-elle avoir à faire avec une vieille canaille comme ça ?...

— Tais-toi donc, interrompit la femme, ça n'est pas tes affaires... une canaille, qu'en sais-tu ?.. il prête de l'argent à gros bénéfice, il y en a encore qui sont bien content de le trouver... et puis ça regarde Mademoiselle... ne te mêle pas de ce qui ne te regarde pas...

L'homme avait reçu l'ondée en pliant le dos

— Enfin, demanda Claire, où trouverai-je cette personne ?

— Entrez dans la maison, dans la cour... vous verrez une espèce d'écurie avec des tas de chiffons devant... c'est là...

— Merci bien.

Et Trottinette revint dans la rue pour pénétrer sous la porte cochère. Le concierge était sur sa porte. Claire lui répéta sa question.

— Hum ! fit celui-ci, M. Marinez ne reçoit guère à cette heure-ci... je ne sais même pas s'il est chez lui... Ah ! si, ajouta-t-il en se retournant, il y a de la lumière... allez à cette grande porte et frappez. Vous verrez bien si on vous ouvre... Seulement, tâchez de ne pas tomber...

Trottinette marcha dans la direction indiquée et en effet elle trébucha tout à coup, glissant dans des tas de chiffons, de ferrailles, de détritus de toutes sortes.

Devant elle, une large porte à deux vantaux qui, naguère, avait dû clore une remise.

Le cœur de Trottinette battait bien fort. Cependant il n'y avait plus à reculer, et puis, il s'agissait du